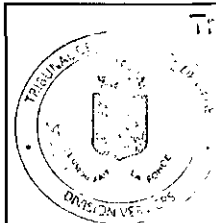


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24159563



Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

23 OCT. 2024

Greffe greffier

N° d'entreprise : **0419 821 938**

Nom

(en entier) : **Stassen et Fils**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Donsart, 22 à 4880 Aubel**

Objet de l'acte : Démission et nomination d'administrateurs - Transfert du siège social

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extra ordinaire du 17 octobre 2024

[...]

Première résolution : démission et nomination d'administrateurs

L'assemblée prend acte à dater de ce jour de la démission de Monsieur Benoit STASSEN, domicilié Rue Victor Rousseau, 12 à 7181 Feluy en sa qualité d'administrateur.

L'assemblée lui donne entière décharge de sa mission.

Ensuite, l'assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité des voix, la nomination à dater de ce jour de :

- Monsieur Marc BONTEN, domicilié Donsart, 22 à 4880 Aubel, en sa qualité d'administrateur
- Madame Anne DETRY, domiciliée Donsart, 22 à 4880 Aubel, en sa qualité d'administratrice

Le mandat des nouveaux administrateurs prend cours ce jour, pour une durée illimitée.

Le mandat des nouveaux administrateurs n'est pas rémunéré mais pourra l'être sur décision de l'Assemblée Générale.

Deuxième résolution : Changement de siège social de la société

L'assemblée décide de transférer le siège social, à compter de ce jour, de l'adresse suivante : Bois de Loë, 56 à 4880 AUBEL à l'adresse suivante : Donsart, 22 à 4880 AUBEL.

Troisième résolution : divers

Les administrateurs décident de donner le pouvoir à Jean-Philippe Vasbinder, associé Detalle-VASBINDER & CO. S.R.L, ayant fait élection de domicile en leurs bureaux à 4606 Saint-André, Rue Chenestre 72 E en vue d'assurer les formalités nécessaires en vue de la publication de la présente décision aux Annexes belge.

[...]

Pour extrait analytique et conforme.

Déposé en même temps : copie du procès-verbal de l'assemblée générale extra ordinaire du 17 octobre 2024

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/11/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).